SANTÉ ■ Mise au point sur les services de chirurgie à Thiers et Ambert

La direction se veut rassurante

Pour le directeur des centres hospitaliers de Thiers et d'Ambert, la coopération des deux établissements permet de dépasser les seuils d'activité minimale requis pour assurer l'avenir des blocs opératoires.

BLOC. Selon la direction, « les équipes communes intervenant sur les deux sites réalisent 2.200 actes classants à l'année ».

« Sans attendre la publication de textes réglementaires sur les seuils d'activité des blocs opératoires qui font déjà débat, les centres hospitaliers de Thiers et d'Ambert sont résolument engagés dans des modalités de coopération leur permettant d'affronter ces perspectives », tient à souligner Hubert Lecomte, directeur des centres hospitaliers de Thiers et d'Ambert.

Cette précision fait suite à un article évoquant les menaces sur six blocs chirurgicaux de la région (*paru dans notre édition du 31 octobre dernier*). Avec ceux de Saint-Flour, Riom, Issoire et Brioude, les hôpitaux de Thiers et Ambert étaient cités comme pratiquant moins de 1.500 actes chirurgicaux par an, seuil en deçà duquel les services de chirurgie pourraient être fermés.

« Une mutualisation des équipes d'anesthésie, de chirurgie et de gynécologie sur les deux sites est effective depuis 2008 : 6 anesthésistes-réanimateurs, 4 gynécologues-obstétriciens, et 5 chirurgiens interviennent dans les spécialités de chirurgie viscérale, chirurgie urologique et chirurgie orthopédique et traumatologique. Cette mutualisation se concrétise par la création d'une structure juridique, le groupement de coopération sanitaire Thiers-Ambert, dont le principe a été retenu par les deux conseils d'administration lors de l'adoption d'un projet médical de territoire en décembre 2008 », précise Hubert Lecomte.

« 2.200 actes classants à l'année »

Selon la direction, « les équipes communes intervenant sur les deux sites réalisent 2.200 actes classants à l'année, chiffre supérieur de près de 50 % au seuil fatidique envisagé de 1.500 actes classants pour poursuivre une activité de bloc opératoire ».

Se voulant rassurant, le directeur des deux centres hospitaliers assure que « cette démarche volontariste entreprise par les deux centres hospitaliers du territoire Thiers-Ambert a été préconisée par l'ARH d'Auvergne qui l'assure aujourd'hui de son soutien ».